

# CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne)

## Hôtel de Lantivy

### Croisée

*Début du XVIII<sup>e</sup> siècle*



Cette croisée du début du XVIII<sup>e</sup> siècle a été fabriquée pour éclairer une petite extension adossée à la façade postérieure de l'hôtel de Lantivy, construit un siècle plus tôt (étude n°53003). elle reste traditionnelle de conception et n'intègre aucun des systèmes mis au point à cette époque pour améliorer les performances des croisées en matière d'étanchéité. En outre, elle reconduit l'utilisation de panneaux de vitrerie, quelque peu dépassée. Malgré tout, la réduction à une simple traverse d'imposte de la structure interne de son dormant et la conception de ses volets ou, de façon plus secondaire, la décoration de sa serrurerie, l'inscrivent assurément au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### *La menuiserie*

#### Le dormant

Il est composé d'un cadre séparé par une traverse moulurée d'un tore à profil demi-circulaire qui affiche une nette parenté avec les fenêtres à meneau et croisillon du siècle précédent, plus évidente encore lorsque l'on restitue à cette croisée ses panneaux de vitrerie. Cette traverse moulurée est située aux deux tiers de la hauteur de la croisée. Si la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle voit se développer le croisillon axé pour équilibrer la hauteur des vantaux superposés, le XVIII<sup>e</sup> siècle le fait remonter et le transforme en une traverse d'imposte, voire le supprime. L'étanchéité du dormant est faible, sa traverse basse et ses montants étant identiques. L'absence d'un profil transformant la traverse basse en une véritable pièce d'appui est peut-être justifiée par la localisation de la fenêtre, à l'abri des intempéries. En outre, affleurant le nu des tableaux et le glacis de l'appui en pierre, les éléments du bâti sont incapables d'éloigner l'eau (fig. E.1).

#### Les vantaux vitrés

Ils sont formés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises dans lequel coure un réseau de petits-bois. Il s'agit toutefois d'une modification de la vitrerie primitive à panneaux. D'une part, la mouluration de ces petits-bois et leurs assemblages ne s'accordent pas avec les vantaux qui les accueillent, d'autre part, les tenons coupés des traverses qui séparaient initialement les panneaux de vitrerie des vantaux inférieurs se repèrent encore aisément (fig. 1.4. et plan n°2, coupe C-C). C'est le niveau élevé de la traverse d'imposte du dormant qui a conduit le menuisier à diviser les vantaux inférieurs par une traverse afin de leur conserver suffisamment de rigidité. L'étanchéité des vantaux est assurée de façon traditionnelle par des feuillures formant un recouvrement sur le dormant (plan n°3). Il est à noter toutefois l'importance peu ordinaire du recouvrement (plus de 20 mm) et donc le faible encastrement des vantaux (environ 10 mm). Là encore, les vantaux n'étant pas munis de jets d'eau et les battants du milieu fermant par de simples feuillures, leur étanchéité ne pouvait être que médiocre.

#### Les volets

A première vue, ces volets ferrés sur les vantaux et non sur le dormant pour en améliorer l'étanchéité, comme le préconisait Pierre Bullet<sup>1</sup> en 1691, semblent bien traditionnels. Pourtant, ceux du bas ne sont plus interrompus par la traverse intermédiaire séparant les panneaux de vitrerie, comme il était d'usage quelques années auparavant, mais couvrent toute la hauteur des vantaux à l'instar de la croisée que nous avons étudiée dans la région de Saint-Lô (étude n°50002). En outre, ils adoptent une division tripartite, deux panneaux élevés séparés par un panneau étroit, suivant une conception qui deviendra classique au XVIII<sup>e</sup> siècle, et abandonnent les montants intermédiaires pour adopter des panneaux larges constitués d'éléments collés et assemblés à rainure et languette. Alors qu'à Saint-Lô, les traverses intermédiaires du volet et du vantail vitré sont alignées (volet à deux panneaux), on voit ici que le menuisier préfère s'affranchir d'une disposition aussi classique et les décaler pour introduire un petit panneau central. A l'extérieur, les panneaux sont moulurés d'une plate-bande composée d'un cavet et d'un carré tandis qu'à l'intérieur ils sont pratiquement plans. Leur mise au molet semble avoir été faite en ajustant l'inclinaison de leur plate-bande plutôt qu'en ajustant leur parement intérieur.

<sup>1</sup> « Si l'on veut que les volets soient attachés sur les châssis dormants, il faut que le châssis à verre entre dans les dormants, et l'ouvrage en est meilleur », P. Bullet, *L'architecture pratique*, Paris, 1691, p. 263 et 264.

## La serrurerie

### Les organes de rotation

La rotation des bâtis est assurée par des fiches à gond classiques dont les extrémités sont terminées en vase (fig. 1.4. et plan n°4).

### Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés ferment par des verrous verticaux sur platine à panaches (plan n°5). Le verrou du haut des vantaux inférieurs voit sa queue de tirage allongée pour être manœuvré aisément, comme à l'ancien évêché de Tréguier (étude n°22002). Sous chaque pêne, une petite lame forme ressort pour le maintenir dans la position donnée.

La fermeture des volets est assurée en partie basse par des targettes et en partie haute par des loquets à ressort indépendant sur platine à panaches (plan n°4). La clenche de ces derniers se prolonge par une queue terminée en anneau permettant d'y fixer un cordon de tirage.

## Datation

Cette croisée abandonne définitivement la division classique en compartiments établie par un meneau et un ou plusieurs croisillons. Elle ne conserve qu'une traverse intermédiaire pour réduire la hauteur des vantaux. Il s'agit d'une évolution notable qui préfigure les grandes croisées du XVIII<sup>e</sup> siècle séparées par une simple traverse d'imposte, voire sans division. De la même façon, la composition de ses volets et sa serrurerie, dans une moindre mesure, sont modernes.

Pour autant, sa traverse moulurée d'un tore, l'absence de jets d'eau et de pièce d'appui, son système d'étanchéité par simple recouvrement des bâtis, ainsi que l'utilisation de panneaux de vitrerie, l'inscrivent assurément dans la tradition. Il s'agit d'une fenêtre fabriquée dans le cadre d'une extension modeste de l'édifice. C'est sans doute ce caractère secondaire qui explique une conception si peu novatrice.

Ses caractéristiques permettent de penser qu'elle a été fabriquée durant le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, période de transition, où la croisée, au sens initial du terme, tend à disparaître pour laisser la place à une fenêtre démunie de toute division.



Fig. E.1. Vue extérieure de la croisée

## Autre châssis (planche n°2)

L'édifice conserve également le vestige d'un vantail vitré dont la provenance n'a pu être établie. La conservation exceptionnelle de son panneau de vitrerie nous a incité toutefois à le reproduire. Il était probablement situé dans le compartiment supérieur d'une croisée.

Il est ferré par des fiches à gond simples, tout comme son volet disparu. Il ferme en partie basse par une targette et en partie haute par un loquet dont les platines sont découpées en forme de table à oreilles. Son panneau de vitrerie, mis en plomb à *pièces quarrées*<sup>2</sup>, comprend vingt carreaux de 120 millimètres de large et 152 millimètres de haut répartis sur cinq rangs. Les verres sont fins, de 12 à 16 dixièmes de millimètre, de couleur légèrement verdâtre et marqués par des traces circulaires montrant qu'ils proviennent de plats de verre.

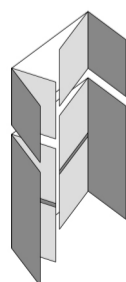
Les proportions de ce châssis, la forme de ses platines, ses fiches à gond et le dessin de son panneau de vitrerie permettent de le dater de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

### Situation



### Typologie

Type 4.MM.T.4.



### Documents annexés

Planche n°1 : Croisée  
Planche n°2 : Autre châssis  
Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure  
Plan n°2 : Croisée / élévation extérieure  
Plan n°3 : Croisée / sections A-A, B-B et C-C  
Plan n°4 : Serrurerie / loquet, targette et fiche à gond  
Plan n°5 : Serrurerie / verrous verticaux

<sup>2</sup> Pour les compositions géométriques de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, voir A. Félibien, *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, et des autres arts qui en dépendent : avec un dictionnaire des termes propres à chacun de ces arts*, Paris, 1676.